



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

communautés de communes

Question écrite n° 111405

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la loi n° 2010-1563 de décembre 2010 dite de réforme des collectivités territoriales. L'une des dispositions de cette loi est l'achèvement et la rationalisation de la carte de l'intercommunalité avec une date d'achèvement fixée au 1er juin 2013. En matière de gouvernance, la loi limite le nombre de délégués ainsi que le nombre de vice-présidents. En effet, la taille de l'exécutif est désormais limitée. Or va se poser le problème de la mise en place des nouveaux exécutifs à quelques mois des échéances municipales, avec notamment, dans beaucoup de communautés, un nombre de délégués et de vice-présidents supérieur actuellement aux seuils définis par la loi. Aussi, il lui demande si le Gouvernement a l'intention de prendre des dispositions permettant d'attendre le renouvellement des conseils municipaux de 2014 pour la mise en place des nouveaux conseils communautaires qui le souhaitent.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111405

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6461

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)